

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RÉCLAMES ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 » soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * * * *	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 23 Novembre.

La nomination de M. de Mérode au Sénat par les électeurs du Doubs, inspire de salutaires réflexions aux hommes importants du parti républicain. Une grande mauvaise humeur se manifeste dans les journaux de l'extrême gauche ; mais les esprits sérieux comprennent ce qu'il y a de significatif dans un déplacement de près de cent voix sur sept cents électeurs en faveur d'un ancien député, dont le nom seul est une protestation essentiellement catholique et religieuse contre les tendances d'une partie de la Chambre des députés.

Le *Journal des Débats*, pénétré de la gravité de ce fait, publie l'article suivant :

Le gouvernement s'est engagé, il y a déjà plusieurs mois, auprès du Sénat, à soutenir le budget des cultes avec des sentiments respectueux pour l'église et pour les intérêts délicats et profonds qu'elle représente. Est-il besoin d'affirmer qu'il tiendra ses engagements et qu'il s'opposera avec courage aux prétendues réformes présentées par un certain nombre de députés et par la commission du budget elle-même ? Est-il besoin d'ajouter qu'il ne pourrait faire autrement sans donner à l'Opposition du Sénat, des armes aussi dangereuses pour la République que pour le cabinet ?

M. Gambetta a parlé récemment de la nécessité de conserver à la France la « clientèle catholique » qu'elle possède à l'étranger ; cette déclaration était pleine de sagesse ; mais le chef de la gauche opportuniste aurait dû, pour la compléter, engager ses amis à ménager cette même clientèle à l'intérieur, à prendre soin de ne pas la blesser grièvement et de ne pas la jeter, par des taquineries mesquines, dans une opposition violente contre le gouvernement républicain.

Ce que n'a pas dit M. Gambetta, c'est aux membres influents des groupes modérés à le dire. Nous ne comprendrions pas qu'il y eût à ce sujet la moindre hésitation dans le centre gauche, car ceux qui prendraient la responsabilité plus ou moins directe d'une défection, sacrifieraient à des craintes peu justifiées ou à des rancunes inexcusables les intérêts les plus évidents de leur cause.

Si le centre gauche, obéissant aux judicieux conseils que lui ont donnés l'autre jour MM. Bardoux et Raymond Bastid, soutient avec décision et avec ensemble la politique du ministère, le succès est assuré. Il y a, même dans la gauche, un assez grand nombre de députés décidés à voter, par exemple, le traitement des desservants des églises de campagne. Nous citons ce point en particulier, parce qu'il est, selon nous, le plus grave de tous, celui sur lequel il nous paraît le plus facile de ramener l'opinion d'une majorité réellement démocratique. Qui ne sait dans

quelle situation misérable sont les desservants ? La plupart d'entre eux ont tout juste ce qui leur est nécessaire pour vivre. On connaît la manière dont se forment ordinairement les cures succursales : les habitants d'un village situé à de grandes distances du siège de la paroisse bâtissent à frais communs une église et un presbytère ; la dépense est relativement considérable ; elle s'élève au minimum à 20 et 25,000 fr. ; mais lorsqu'il s'agit d'éviter une course de plusieurs heures souvent à travers de mauvais sentiers, et l'hiver par la pluie ou la neige, en dépit de leur naturel économe, les paysans n'hésitent pas à faire des sacrifices. Seulement, ces sacrifices une fois faits, ils ne peuvent pas les renouveler chaque année et ils demandent à l'Etat un desservant payé sur le budget des cultes. Serait-il juste de le leur refuser ? Serait-il conforme aux principes d'égalité démocratique de faire peser sur eux l'entretien du culte, alors que leurs voisins plus heureux en seraient dispensés ? Serait-il sage d'exciter le mécontentement des campagnes pauvres contre un gouvernement qui méconnaîtrait ainsi leurs intérêts ?

Nous comprenons qu'on veuille combattre les empiétements ultramontains ; mais ce n'est pas sur cette masse militante du bas clergé, sur ces modestes curés qui sortent du peuple et qui vivent avec lui, que doivent porter les réformes sérieuses, les résistances efficaces. On a soutenu, il est vrai, on se rappelle avec quelle vivacité, à propos d'une circulaire assez mal interprétée de M. le ministre des cultes, qu'un certain nombre de cures n'étaient pas réellement desservies, et que le traitement qui leur est affecté, confisqué par l'évêque, servait à fonder des universités catholiques ou à alimenter d'autres établissements du même genre. Tout compte fait, le nombre des cures fictives, dont on a fait un si grand bruit, s'élève à onze. Onze ! c'est trop sans doute, mais peut-on dire que ce soit beaucoup, et est-il sérieux de proclamer la société moderne en danger parce que l'épiscopat emploie une dizaine de mille francs que l'Etat lui donne pour payer des curés ? Rien de plus facile, d'ailleurs, que d'obliger les évêques à nommer les onze desservants dont ils perçoivent les appointements. M. Dufaure a déjà pris des mesures pour les y contraindre.

La Chambre peut donc voter en confiance des crédits dont l'usage sera surveillé avec soin. Ce sera, de sa part, un exemple de sagesse et de modération dont le Sénat profitera. Les fautes des uns provoqueraient celles des autres ; si la Chambre se montrait injuste envers les desservants, qui sait si le Sénat ne se montrerait pas injuste, à son tour, envers d'autres fonctionnaires chers aux députés, envers les instituteurs par exemple ? Il faut le concours des deux assemblées pour voter efficacement un chapitre du budget ; il est donc nécessaire de se faire de bon gré ces concessions réciproques sans lesquelles on entrerait tout de suite

dans la voie des revanches dangereuses et des crises funestes aux intérêts généraux du pays.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 21 novembre.

La question des enterrements civils a été traitée par M. Floquet, député radical, à l'occasion du budget de la Légion d'honneur.

M. Floquet, après avoir *barbouillé* (suivant l'expression de la *Gazette de France*) un assez grand nombre de phrases, a fini par se dégager de sa malencontreuse et redondante phraséologie, et a porté la discussion sur un terrain pratique, qui n'a laissé nulle place à l'ambiguïté et exige des explications franches et une réponse sans ambages.

Le décret de messidor an XII ne réglait les honneurs militaires que pour la marche des troupes se rendant au domicile, du domicile au cimetière et autour de la fosse. Le règlement militaire de 1863 n'a fait que compléter ce décret en réglementant les honneurs à l'église. Parce qu'il est permis de rendre les honneurs militaires à l'église, il ne saurait en résulter qu'il est interdit de les rendre ailleurs.

Ce qui est violer la loi, dit M. Floquet, c'est révoquer les maires qui, en assistant aux enterrements civils, ne font que remplir leur devoir ; c'est aussi rendre les honneurs religieux sur la voie publique dans les villes où il y a des cultes différents.

Si l'on n'a jamais réclamé l'application rigoureuse de cette législation, c'est que l'apaisement s'était fait dans le pays. Sous le gouvernement de juillet, on voulait obtenir le concours du clergé par la force ou par l'appel comme d'abus quand il refusait ses prières, notamment à une actrice célèbre ou à Montlosier.

C'est pour mettre un terme à ces violences qu'a été préconisé le système des enterrements civils, qui ne demande rien à l'Eglise et permet à tous de rendre au défunt les devoirs que commande la sociabilité.

Voilà la thèse de M. Floquet.

Sur la demande de M. Dufaure, la suite de la discussion a été renvoyée pour entendre M. le ministre de la guerre.

On s'est retiré de la Chambre en redoutant une crise ministérielle, la majorité paraissait mal disposée.

Séance du 22 novembre.

Beaucoup de monde hier au train parlementaire. Plusieurs députés ont dû même attendre le train sénatorial d'une heure 15 qui s'est trouvé aujourd'hui au grand complet quoiqu'il n'y ait pas Sénat.

Les tribunes sont remplies d'une foule élégante parmi lesquelles on remarque un certain nombre de notabilités, appartenant au monde diplomatique, à la magistrature et à l'armée. La consigne est très sévère et les personnes munies de billets ont de la peine à se caser. Il est vrai que les huissiers en y mettant même

beaucoup de bonne volonté, auront de la peine à ne pas faire de mécontents.

Le commencement de la séance est tumultueux. On sait que le gouvernement va déposer un projet de loi relatif aux honneurs funèbres à rendre par la troupe dans les enterrements civils. En effet, M. de Marcère apparaît à la tribune à 2 h. 40 et au milieu du plus grand silence. Le ministre donne lecture du projet de loi. Ce projet de loi est précédé d'un assez long exposé des motifs dont la lecture soulève plusieurs fois des murmures sur les bancs de la gauche.

Voici les deux articles du projet de loi :

Art. 1<sup>er</sup>. Les honneurs funèbres tels qu'ils ont été réglés par les décrets de messidor an XII et d'octobre 1863, continueront à être rendus aux militaires morts en activité de service.

Art. 2. Ces décrets ne sont pas appliqués aux fonctionnaires et aux légionnaires de l'ordre civil.

M. Germain, du centre gauche, demande immédiatement l'urgence en déclarant qu'il a la confiance que la Chambre votera le projet dans le sens de la liberté de conscience. Cette proposition et surtout la phrase qui la termine est accueillie par les applaudissements des gauches. L'urgence est votée à une grande majorité.

Sur la proposition de M. Duchanel le projet est renvoyé aux bureaux.

Pendant quelques instants la séance est suspendue de fait, l'émotion est fort vive, la Chambre est nerveuse et ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure environ que le budget des cultes est entamé.

Le ministre de l'intérieur a dit que le gouvernement s'associe à la demande d'urgence. Toutefois, il constate que le sujet est assez grave pour mériter une étude attentive. Il serait donc préférable de suivre la procédure ordinaire.

La Chambre décide que le projet sera renvoyé demain à l'examen des bureaux.

Le dernier chapitre du budget de la Légion d'honneur est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion générale sur le budget des cultes.

Après un discours de M. Kerjégu, la discussion générale est close.

Demain séance à trois heures, après la réunion dans les bureaux.

La séance est levée.

### CORRESPONDANCE

Versailles, 23 novembre.

M. Savary abandonne la direction de l'*Echo*. C'est du reste ce qui ressort d'une note publiée ce matin par ce journal dans laquelle M. Savary déclare qu'il se retire. Le journal passe entre les mains de M. Amédée Marteau, directeur du *Héra*.

On dit que les fonds pour l'achat du journal ont été fournis par un groupe de financiers du Havre, amis de M. Marteau. Le journal prendrait sous la nouvelle direction une allure plus accentuée et soutiendrait énergiquement MM. de Marcère, Christophle et Waddington.

M. A. Marteau conserve M. Aubé comme rédacteur en chef.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à 4 heures, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

La commission chargée de l'élection de M. le comte de Mun se réunit demain.

M. de Cassagnac père, combat les réductions proposées par la commission du budget sur le chapitre des cultes. On dit que la réplique lui sera donnée par le prince Napoléon.

Le marquis de Salisbury est arrivé hier soir à 8 h. à Berlin. Il a eu immédiatement une entrevue au ministère des affaires étrangères avec le prince Bismarck.

### INFORMATIONS

Le *Courrier franc-comtois* publie la lettre suivante que M. le comte de Mérode vient d'adresser aux délégués du département du Doubs :

Messieurs et très honorables délégués,

Vous m'avez donné ce matin un témoignage d'estime et de confiance qui me touche profondément, et je ne négligerai rien, croyez-le bien, pour me montrer digne et reconnaissant du grand honneur que vous m'avez fait en m'envoyant au Sénat représenter le département du Doubs tout entier ; mais je sais, que ce n'est pas seulement à votre bienveillance pour ma personne qu'est due la majorité considérable du 19 novembre : c'est aux principes d'ordre, de sage liberté, de modération, que vous avez donné un éclatant témoignage d'inébranlable attachement. Les cultivateurs de nos intelligentes et laborieuses campagnes ont voulu montrer à la France que, jaloux de leur fière indépendance, ils demeurent fidèles à tous les sentiments qui ont fait la force et l'honneur de leurs ancêtres. Combien je désirerais, messieurs, pouvoir vous visiter et vous remercier personnellement dans chacune de vos communes ; mais vous m'envoyez à Versailles, et il me faut aller y remplir le mandat dont vous m'avez investi, celui de soutenir le maréchal président de la République dans la grande et difficile mission qui lui est confiée ; l'aider à nous conserver la paix intérieure et extérieure ; préserver notre chère patrie de révolutions nouvelles et faire jour le pays, sous les institutions actuelles, des bienfaits d'un gouvernement sage et régulier.

Veuillez encore une fois, messieurs, recevoir, avec tous mes remerciements, l'assurance de tous mes sentiments de haute et affectueuse considération.

CH. DE MÉRODE,

Vice-président du conseil général, maire de Maicho, sénateur.

Les bonapartistes n'ont décidément pas à se féliciter du résultat des élections ; après l'échec de M. Omer Charlet, la défaite de M. Monier de la Sizeranne. Le parti de l'empire perd visiblement du terrain.

(Gazette de France.)

OUVERTURE DU PARLEMENT ITALIEN.

Les journaux discutent les termes du discours adressé au Parlement italien par le roi Victor-Emmanuel. Ce discours, malgré ce qu'on cherche à y trouver, n'a pas une grande importance.

Le roi mentionne de nombreuses mesures ayant pour objet l'amélioration morale et matérielle de son peuple et exprime la confiance que les événements ne viendront pas mettre obstacle à l'exécution de ces utiles projets. Le langage de Victor-Emmanuel atteste qu'il se sent désormais rassuré à cet égard. « Les relations entièrement amicales que nous avons constamment entretenues avec toutes les puissances, dit le roi, nous mettent à même d'avoir confiance dans le succès des conseils de modération auxquels mon gouvernement a prêté son concours efficace. »

Victor-Emmanuel est revenu sur cette idée du maintien de la tranquillité générale : « Espérant, a-t-il ajouté, dans les bienfaits de la paix, vous emploierez ce temps propice pour consolider nos institutions. »

Parmi les mesures nouvelles annoncées par le roi, figurent la réforme électorale, avec une extension libérale du droit de suffrage, la réorganisation des écoles populaires, l'instruction obligatoire, de même que l'éducation militaire : tout un programme enfin de travaux publics, comprenant surtout la création de voies nouvelles de communication.

ORIENT

Aucun incident nouveau n'est venu changer à l'étranger le tableau des événements. La presse européenne s'applique généralement à dégager des incertitudes et des contradictions du présent les symptômes qui permettent d'espérer encore que la paix ne sera pas troublée dans un avenir prochain. On trouve dans un discours prononcé à Birmingham par M. Cross, le secrétaire d'Etat à l'intérieur du cabinet anglais, l'expression d'une confiance toute pacifique. On remarque le soin avec lequel le Nord énumère toutes les occasions qu'a cherchées le gouvernement de Saint-Petersbourg de se montrer jaloux du maintien de la paix. On rapproche du langage tenu par l'organe de la Russie les déclarations conciliantes que lord Salisbury sème derrière lui partout où il passe. Il ne faut ni troubler, ni encourager ces heureuses prévisions. Les dépêches reçues de Belgrade et d'ailleurs encore prouvent que la Russie se prépare à appuyer d'une manière fort imposante les instructions pacifiques dont elle a chargé le général Ignatieff; mais ce n'est peut-être là qu'une adroite précaution, qui réserve l'avenir sans l'engager.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

COMPAGNIE

DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Renouvellement des feuilles de coupons des actions au porteur.

Le Directeur de la Compagnie a l'honneur de prévenir MM. les Actionnaires, que les actions au porteur, sont reçues, dès à présent, dans toutes les gares du réseau, pour le renouvellement des feuilles de coupons.

Jusqu'au 15 mars prochain, le coupon d'Avril 1877, qui est reproduit dans la nouvelle feuille de coupons, doit rester adhérent aux actions déposées; à partir de cette époque, les actions seront reçues, coupon d'Avril détaché.

Paris, le 15 novembre 1876.

Signé : E. SOLACROUP.

Le 16 au matin à Souillac, un chien de garde s'est élanqué sur un jeune homme de 18 ans et l'a mordu au bras droit. Repoussé, il s'est jeté de nouveau sur ce pauvre individu et l'a remordu à la jambe. Il a pris ensuite la fuite à travers champs, après avoir mordu un chien.

Le 17, un chien supposé enragé et qui venait de mordre une vache, a été tué d'un coup de fusil par le nommé Vieillescazes, de Bastit.

Nous apprenons par l'Echo de la Dordogne, que M. Magne, sénateur, a été ces jours-ci très malade, et que sa santé causait des inquiétudes à sa famille. L'amélioration, disent les médecins, serait aujourd'hui très sensible dans l'état du malade.

Les truffes ont fait depuis quelques jours leur apparition sur le marché de Périgueux.

Mercredi, elles valaient 17 et 18 fr. le kilogramme, suivant qualité. Elles étaient peu abondantes et les demandes presque nulles.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

La crue de la Garonne a atteint jeudi, à Agen, à 3 heures, 4 m. 47. Il est peu probable qu'elle dépasse de beaucoup cette hauteur, le beau temps étant signalé presque partout.

On signale de Toulouse et de Castelsarrasin de légers débordements.

Voici les cotes publiées par le service de la Garonne :

Garonne à Verdon, le 22, à 3 heures matin, étale 3 m. 91; à 4 heures, 3 m. 88. — Temps couvert, vent nord.

Garonne à Castelsarrasin, le 22, à 3, 6, 7 et 8 heures matin, 4 m. 66, 4 m. 78, 4 m. 80 et 4 m. 82; débordement. — Beau temps, vent ouest.

LETTRES INÉDITES DE M<sup>me</sup> DE SÉVIGNÉ.

Après tant de réimpressions des lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné, qui ne croyait impossible de retrouver un assez grand nombre de lettres inédites pour rendre la dernière incomplète? MM. Hachette, qui ont publié l'édition de M. de Monmerqué dans leur belle collection des grands écrivains de la France, n'en ont pas moins fait l'accueil le plus empressé à M. Ch. Capmas, notre compatriote, professeur de la Faculté de droit de Dijon, lorsqu'il est venu leur montrer un manuscrit dont la découverte interdit d'appliquer l'épithète de « définitive » à l'édition recommandée par les noms réunis de MM. de Monmerqué et Régnier. En attendant de pouvoir s'en servir pour compléter la correspondance de la reine épistolaire, MM. Hachette publient deux volumes de lettres inédites et de lettres dont le texte original est resté mutilé ou altéré dans toutes les éditions. Nous devons nous contenter aujourd'hui de saluer dans M. Ch. Capmas un commentateur qui, par son érudition, se montre digne de sa bonne fortune. Son introduction est un travail remarquable et nous prépare à la richesse de ses annotations marginales.

Parmi les névralgies que ramène la saison humide, il en est une bien commune et toujours bien douloureuse : le mal de dents. La créosote est un remède populaire contre ces douleurs, surtout quand elles tiennent à des dents cariées. Parfois on la mélange avec parties égales de chloroforme et d'essence de girofle, et l'application de

ce liquide énergique cause en général un soulagement efficace. Mais la créosote attaque les dents et les fait tomber en miettes : il faut le savoir quand on en fait usage. Voici un autre mélange recommandé contre l'inflammation des gencives et les abcès qui souvent en sont la suite : teinture d'aconit, 6 parties; teinture d'iode et chloroforme, de chacun 1 partie.

Les falsifications du beurre.

Des ordres précis viennent d'être donnés par M. le préfet de police aux agents chargés de rechercher les falsifications de toute nature que les marchands font subir aux denrées alimentaires, pour qu'ils redoublent de vigilance. On a vu, il y a quelques jours, que plusieurs centaines de barriques de vins fuchsinés avaient été éventrées et coulées dans la Seine. Aujourd'hui c'est le tour du beurre que des marchands fabriquent avec des graisses de mauvaise qualité et qu'ils colorent avec du jus de carotte. Du reste les Parisiens ne sont pas les seuls à manger du beurre ainsi frelaté. Il y a quelques jours, un tribunal de Londres a condamné un honnête industriel convaincu d'avoir fabriqué du beurre avec des graisses recueillies sur la Tamise, au débouché des égouts. Cet industrie avait planté de distance en distance de petites boules de copeaux et de cheveux qui retenaient les matières grasses et oléagineuses. Ces résidus étaient précieusement recueillis, purifiés à l'aide de la vapeur, colorés, pétris et vendus comme du beurre.

Et dire qu'il y avait, il y a quelque temps, un industriel qui payait une redevance annuelle de 1200 francs à la ville de Paris, pour avoir le droit de recueillir seul les graisses flottantes au-dessus de la Seine, au débouché du collecteur d'Asnières. Nous ne prétendons pas — loin de là — que cet industriel s'en servait pour faire du beurre, mais on voit par là que rien des ordures de la grande ville nese perd.

Les pipes en pommes de terre.

La pomme de terre est assurément un légume qui s'accommode de toutes les façons, qui a droit de cité sur la table des rois aussi bien que sur celle du pauvre; mais jamais on n'aurait pu soupçonner que cet utile tubercule pût servir à faire des pipes et à aider à la contrefaçon de l'écume de mer. C'est pourtant ce qui arrive aujourd'hui, et il nous a été donné d'en voir qui imitent à s'y méprendre cette terre d'Asie-Mineure.

Le procédé de la fabrication est, du reste, des plus simples. Vous pelez la pomme de terre, vous la mettez noircir pendant 36 heures dans de l'eau acidulée avec de l'acide sulfurique, dans la proportion de 8 parties d'acide pour 100 d'eau. Vous la séchez ensuite avec du papier buvard; vous la soumettez à une certaine pression et vous obtenez alors une matière qui se sculpte facilement; le Jacob, ainsi obtenue fait merveille!

La chose, n'a du reste, rien de surprenant. Si, en effet, on trempe la pomme de terre dans l'eau contenant de la soude, elle acquiert une dureté telle que vous pouvez en fabriquer des billes de billard. On arrive même à en faire de la corne, tout comme avec des carottes traitées par le même procédé, on obtient un corail pur ou à peu près.

Que ne fera-t-on pas maintenant avec la pomme de terre?

THÉÂTRE DE CAHORS.

Direction de M. Boutines.

Demain dimanche 26 novembre :

LA TOUR DE NESLE

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 25 novembre.

Naissances.

Guilhou, Jean, à Toulousque.  
Séguy, Maurice, B. Nord.  
Vendries, François, rue Nationale.  
Batorski, Louis, rue St-James.  
Establie, M., (jumelles), place du Théâtre.

Mariages.

Olié, Jean et Tardieu Anastasie.  
Fréjaville, Luc et Flaujac, Marie.

Décès.

Lafon, Jean, 67 ans, quai Ségur.  
Alazard, Marie, 48 ans, rue Nationale.  
Carriol, Jean, 3 mois, rue du Pot.  
Blanché, Jean, 54 ans, rue Nationale.  
Grèzes, Jean, 61 ans, au Payrat.  
Verdier, Jean, 78 ans, faub. St-Georges.  
Resseguier, C., 72 ans, rue Soubirous.  
Pour la chronique locale, A. Layton.

VARIÉTÉS

L'exercice et la santé.

Notre compatriote Montaigne a finement écrit : « La force et les nerfs ne s'empruntent point, les atours et le manteau s'empruntent. » L'homme indolent qui passe sa vie dans l'oisiveté est vraiment à plaindre : tout l'ennui et la fatigue; il tombe bientôt dans le marasme; son embonpoint augmente et ses muscles perdent l'habitude de fonctionner. On a même vu survenir dans ce cas l'atrophie des membres et une soudure des articulations. Au contraire, celui qui prend de l'exercice accélère le cours du sang et augmente la température du corps; il détermine une vitalité plus grande des tissus, un renouvellement plus rapide de leurs éléments, ce qui entraîne une plus grande consommation des aliments. L'exercice modéré, si nécessaire à l'homme, prévient les congestions que des dispositions spéciales pourraient produire.

Les exercices sont doux, modérés ou violents. Les premiers, tels que la marche, le jeu de billard, etc., sont fort utiles à la santé, puisqu'ils n'occasionnent pas une forte dépense de forces. Les seconds, un peu plus fatigants, favorisent la nutrition et demandent une réparation un peu plus abondante; ce sont les jeux de paume, de quilles, de balle, de volant, la chasse et la danse. — La course, le saut, la lutte, etc., qu'on désigne sous le nom d'exercices violents, occasionnent une dépense nerveuse et matérielle considérable. Nous passerons en revue quelques-uns de ces exercices, et nous commençons par :

La chasse, que Platon appelle un exercice divin et l'école des vertus militaires. C'est un plaisir tout d'actualité et auquel on s'est adonné de tout temps. On l'a rangé parmi les exercices modérés, mais il peut devenir violent lorsqu'on s'y livre avec passion. Faite avec modération, la chasse ne peut être que salutaire, car elle excite à la fois la vue, l'ouïe et l'intelligence, en même temps qu'elle exerce à la marche, à la course et au saut. Elle est conseillée aux personnes atteintes d'affections nerveuses et surtout de mélancolie et d'hypocondrie.

Mais, si on en fait un exercice violent, elle détermine une accélération plus considérable du cours du sang, une augmentation de la température, de la courbature, et une très grande dépense de forces nerveuses; elle prédispose en outre aux fièvres typhoïdes et intermittentes dans la jeunesse. On

devrait toujours l'interdire aux vieillards. Mais c'est le cas de le dire : Qui a bu boira! Il est bien difficile à un vieux chasseur de renoncer à ce plaisir si grand, que connaissent si bien tous ceux qui l'ont goûté. Il est donc impossible de le leur défendre complètement; aussi leur dirons-nous : Marchez doucement, lentement, pas de sauts ni de courses, pas d'émotions; ajoutez froidement, et, si vous manquez, ne vous mettez pas à courir, car, au lieu de gibier, vous attraperez une congestion cérébrale.

Lorsque vous vous sentirez un peu fatigué, hâtez-vous de rentrer, et si vous voulez, à tout prix, vous donner de l'exercice, faites une partie de :

Billard. Peu de jeux sont aussi salutaires que celui-ci; il favorise le travail de la digestion en raison des mouvements qu'il fait exécuter. L'homme qui joue au billard se promène, va et vient, sans cependant se fatiguer. Il fait des combinaisons, prépare des coups, tout en lançant une saillie, un bon mot, en riant et en s'amusant. Nul jeu, selon nous, n'est plus salutaire et ne distrait davantage, surtout à la campagne. Nous le préférons à :

La danse, et cependant nous entrons dans la saison où l'on se livre avec fureur à cet exercice.

Nous n'y trouverions rien à dire si l'on exécutait dans les salons des danses graves et lentes; mais allez donc conseiller les danses religieuses, comme au XI<sup>e</sup> siècle, entre chanoines et enfants de chœur. La danse simple, qui n'est qu'une marche cadencée, ne présente aucun inconvénient. Lorsqu'on l'apprend aux jeunes filles, quand même elle serait un peu plus animée elle constitue un excellent exercice gymnastique.

Mais les danses violentes, telles que la valse, la polka, la mazurka, le redowa, la cracowiah, la schotish, etc., sont fort nuisibles; elles donnent souvent des battements de cœur, des maux de tête, des vertiges, des nausées, des vomissements et des syncopes. Il en était de même des danses compliquées de nos pères, et nous eussions pu admirer sans l'imiter Louis XIV régaland ses sujets de ses ronds de jambe et de ses entrechats.

Ce qui nuit à la danse dans les salons, ce sont les circonstances qui l'accompagnent, telles que la chaleur, la foule, l'altération de l'air, l'émotion, etc.

L'étude de la danse est cependant conseillée aux jeunes gens et aux jeunes filles faibles comme un exercice salutaire qui leur fait exécuter un grand nombre de mouvements variés et développe ainsi le système musculaire.

Pour les hommes nous préférons l'escrime.

Cet exercice, tel que le pratiquaient les anciens, était très fatigant; il consistait en évolutions violentes et attitudes variées à l'infini qui nuisaient souvent à la santé. Mais, de nos jours, on l'a beaucoup simplifié, et on peut le ranger parmi les exercices modérés. En effet, presque tous les mouvements se passent dans le bras droit, à part la projection du corps en avant pour se fendre et le redressement pour la prise de position.

Mais quel bel art! et combien tous ceux qui le connaissent l'aiment et le pratiquent avec ardeur! Quelle justesse dans le coup d'œil, quelle assurance, quelle fermeté il faut avoir! comme il donne de la souplesse, de l'aplomb, de grâce et de la force! Il est indispensable, lorsqu'on se livre à l'escrime, d'exercer alternativement les

deux bras : on ne développera pas ainsi la force musculaire d'un bras au détriment de l'autre, et l'adresse sera égale des deux côtés. Quant à la *gymnastique*, nous en ferons spécialement l'objet d'un article.

D<sup>r</sup> E. BARRÉ.

(ECHO de la Dordogne).

FAITS DIVERS

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX.

Cette fois on croit être sur la piste de cette mystérieuse affaire, qu'on en juge : Rue Condorcet, en face du n° 24, se trouve un terrain sur le devant duquel sont installés plusieurs échoppes qui doivent disparaître quand la propriété aura rencontré un acquéreur. Au milieu de ces chétives installations, une baraque était occupée, il y a deux mois et demi environ, par un sieur Ausquers, savetier. Cet industriel céda son fonds moyennant quinze francs, à un jeune confrère, et disparut sans qu'on ait entendu reparler de lui. Ausquers était marié depuis 13 mois à une fille Maria, originaire de Bournois (Doubs), qui se plaça comme bonne chez M<sup>me</sup> Lévy, demeurant dans la maison n° 24, rue Condorcet. Ausquers espérait, dit-on, que sa femme obtiendrait de sa famille quelque argent, et la déception qu'il éprouva le rendit taciturne et brutal. Plusieurs fois Maria se plaignit de ses violences à une M<sup>me</sup> Legrand, qui tient au n° 22 de la même rue, un établissement de bouillon. M<sup>me</sup> Legrand n'avait pas pensé un seul instant que la femme coupée en morceaux pût être Maria Ausquers, et elle n'alla pas à la Morgue voir le cadavre exposé. Mais hier, dans l'après-midi, un inspecteur de la sûreté se présenta chez elle muni d'une photographie, et dès qu'il la lui eut montrée, elle s'écria : « Oh ! c'est bien elle, je la reconnais ! » Et elle insista sur ce point que Maria avait une très-forte chevelure. Elle ajouta ce détail : « J'ai recueilli un chien qui avait appartenu aux époux Ausquers et qui était très-attaché à sa maîtresse. » Tout cela étant fort précis et ne permettant pas de doute, M<sup>me</sup> Legrand fut conduite à la Morgue et persista à reconnaître, dans le buste en cire de M. Jules Talrich, l'image de cette femme. Elle déclare que la victime du drame de Saint-Ouen avait une sœur nommée Clarisse, domestique, 6, passage Saulnier. Celle-ci a également reconnu sa sœur, tant sur la photographie qu'à la vue du moulage. Quant aux étoffes, elles ne rappellent rien de particulier à ces deux femmes.

M<sup>me</sup> Lévy reconnaît également Maria Ausquers comme étant son ancienne bonne, qui l'a quittée volontairement, il y a trois mois et demi, étant dans un état de grossesse avancée, pour s'en aller dans son pays, ne voulant plus, disait-elle, subir les mauvais traitements de son mari. Maria Ausquers était très-douce, très-laborieuse et méritait un meilleur sort. En somme, bien que tout cela ne révèle rien sur le crime et ses causes, il n'en est pas moins très-intéressant de retrouver Ausquers. Voici son signalement : très-brun, petit de taille, ayant de trente à trente-cinq ans et boitant fortement.

LA FIÈVRE TYPHOÏDE A PAPIIS.

Jendredi matin, à six heures, on faisait évacuer, en vertu d'un ordre supérieur la caserne située place du Château-d'Eau et que l'on nomme caserne du Prince-Eugène.

La fièvre typhoïde faisait, depuis

quelques jours, de tels ravages dans les rangs des soldats qui y étaient casernés, dit le *Gaulois*, que l'on s'émoussait voyant les progrès que faisait ce terrible fléau, qui menaçait de passer à l'état d'épidémie.

Tous les jours, et cela depuis plusieurs semaines déjà, vingt-cinq à trente soldats étaient portés à l'hôpital.

A l'heure présente, il ne reste plus un seul individu dans ce vaste édifice, qui, hier encore, abritait des milliers de personnes.

Les portes et les fenêtres sont ouvertes de façon à ce que l'air, en pénétrant de toute part, puisse assainir les chambres.

Une tempête très-violente a éclaté dimanche dans le golfe de Gascogne et sur toute la côte espagnole.

Dans la rade de Santander, les steamers ont dû se tenir sous vapeur pour tenir tête à l'ouragan, et les voiliers ont dû doubler leurs amarres.

Le brick-goëlette *Borotea* a rompu ses filins et s'est jeté à la côte; sa coque s'est ouverte par le choc.

Le brick-goëlette français *Marie-Élise* a également rompu ses chaînes et s'est échoué sur la plage de San Martin avec de sérieuses avaries.

La corvette *Francisca de Villa*, dressée contre la tête du quai de Milano, après avoir perdu ses amarres, n'a été sauvée que grâce à une manœuvre du commandant de marine, exécutée par deux cents soldats du dépôt d'outre-mer.

D'autres navires ont perdu une partie de leurs ancres et ont éprouvé des avaries plus ou moins grandes.

Le vapeur *Mathilde* a démâté; un grand nombre de petites embarcations ont coulé. Dans la ville, les édifices publics et les maisons particulières ont beaucoup souffert; une diligence a été renversée par la tempête sur la route du Ramales, et on compte 22 blessés.

A Bilbao, la tempête s'est fait très-vivement ressortir. Le brick français *Mazagran*, de Saint-Malo, venant de Dunkerque, sur l'est qui entrerait dans ce port, conduit par un remorqueur, est venu à la côte contre les rochers d'Algorta, après avoir brisé sous l'effort de la tourmente les deux câbles qui servaient de remorque. L'équipage et les papiers de bord ont été sauvés. Sur les ponts, les personnes étaient enlevées par les rafales du vent. Un enfant qui passait sur le pont de San-Anton a été précipité dans la rivière où il a péri. Les tours des églises de Sostay et de Poungalette ont été renversées dans la tempête de dimanche matin; la plupart des poteaux télégraphiques jonchent le sol. On a calculé que le vent avait une vitesse de 27 lieues par heure.

Madrid, 22 novembre.

Le brick italien *Zeo* a conduit à Gibraltar 23 naufragés du steamer anglais, *Genoa*, qui a coulé bas.

Le capitaine et cinq matelots du *Genoa* ont péri.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 24 novembre.

L'affluence était grande hier, elle est encore plus considérable aujourd'hui, et cela pour deux raisons. La Chambre doit, en effet, élire à une heure la commission chargée d'examiner le projet de loi présenté hier par le gouvernement. D'un autre côté, et c'est là le point capital de la journée parlementaire, le Sénat doit nommer deux sénateurs inamovibles. Je dis le point

capital, car, si comme on l'annonce en dernière heure les constitutionnels hésitants votent pour les candidats de la droite, c'est-à-dire pour M. Chesnelong et le général Vinoy, la majorité passe à droite et nul ne peut prévoir les conflits qui peuvent résulter de cette nouvelle situation.

J'avoue qu'il ne faut accepter cette nouvelle que sous bénéfice d'inventaire, car d'après des informations provenant de source également sérieuse, on dit que le vote sera partagé et que le Sénat élira M. Chesnelong et M. Renouard. Quoiqu'il en soit, le résultat est attendu avec une grande impatience et l'on entend dans tous les groupes s'apitoyer avec plus ou moins d'exactitude le nombre de voix dont peuvent disposer les gauches où les droites.

On signale à gauche l'absence de 4 sénateurs : M. le général Chanzy, M. le général Pélessier, en tournée d'inspection dans les colonies. M. Hénoy, sénateur de Nancy et M. Bonnefoy-Sibour, sénateur du Gard, ces derniers malades.

A droite on dit que M. de Gontaut-Biron, actuellement à Berlin et M. Rosamel sont les seuls, car M. Roy de Loubay que l'on disait malade, vient d'arriver à Versailles. Ajoutez encore que M. de Mérode, le nouveau sénateur du Doubs a le droit de voter et qu'il votera probablement, et vous pouvez vous rendre compte, en voyant le résultat, de l'agitation des allées et venues, des pourparlers, des espérances et des déceptions dont nous sommes aujourd'hui témoins.

Les bulletins de vote distribués à droite, portent les noms de M. Chesnelong et du général Vinoy. Ceux de la gauche portent ceux de M. Renouard et de M. Alfred André.

M. Gauthier de Rumilly, relevant d'une grave maladie, s'est fait porter au Sénat. M. l'amiral Jaurès est présent également ainsi que M. Denormandie encore fort souffrant.

Je devrais peut-être me dispenser de vous donner tous ces détails qui n'auront qu'un intérêt rétrospectif quand ils vous parviendront, mais peut-être vous seront-ils de quelque utilité pour apprécier le résultat du vote, et cette raison me décide à ne pas les retrancher.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

24 novembre, 8 h 5 m. soir.

Chambre des députés. — La suite de la discussion du budget des cultes a eu lieu. M. Boyssset développe un amendement tendant à la suppression du budget des cultes. Après lui prennent la parole MM. le prince Napoléon, Keller, Gambetta, Raoul Duval. La séance a été levée à 6 heures 3/4 et renvoyée à demain.

SÉNAT.

(Service spécial du Journal).

10 heures, soir.

Présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. — L'Assemblée procède à l'élection de deux sénateurs inamovibles. M. Chesnelong obtient 142 voix, M. Vinoy 133. MM. Renouard et A. André, chacun 143. La majorité étant de 144 voix, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Au deuxième tour, M. Chesnelong est élu par 147 voix sur 286 votants.

Il y a lieu de procéder à un troisième tour pour la nomination d'un deuxième sénateur.

Au troisième tour, M. Renouard est élu par 140 voix sur 272 votants.

Bourse de Paris

Cours du 25 novembre.

Rente 3 p. %..... 70.40  
— 4 1/2 p. %..... 100.50  
— 5 p. %..... 104.47

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 24 nov.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.735 »	3.735 »
Crédit foncier.....	715 »	703 75
Oriéans-Actions...	1.037 50	1.037 50
Orléans-Obligations..	332 50	331 »
Suez.....	664 25	665 »
Italien 5 %.....	70 40	70 65

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE SAISIE IMMOBILIÈRE.

Adjudication à suite de surenchère fixée au neuf décembre prochain.

Par procès-verbal de Daubanes, huissier, en date du vingt-un juillet mil huit cent soixante-seize, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le dix-neuf août suivant, volume 76, numéros 25 et 26, il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci-après décrits :

A la requête du sieur Don Juan Mariani, propriétaire, demeurant à Cahors, et du sieur Antoine Costes, ancien garde-champêtre à Puy-l'Evêque, demeurant en ce moment audit Cahors.

Lesquels ont constitué pour leur avoué aux fins d'occuper dans la dite saisie, M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans la dite ville, rue du Parc, numéro 12.

Sur la tête et au préjudice du sieur Guillaume Costes, fils, propriétaire et pâtissier, habitant autrefois de la ville de Périgueux et aujourd'hui du lieu de Tourment, commune de Puy-l'Evêque.

Biens saisis et à vendre.

§ 1<sup>er</sup>. — Immeubles se trouvant sur la tête de Guillaume Costes, pâtissier ambulante à Puy-l'Evêque.

1<sup>o</sup> Une pièce de terre sise au lieu du Tourment, numéro 194 du plan, section B, de contenance de dix-sept ares quinze centiares environ;

2<sup>o</sup> Terre au même lieu, numéro 231 du plan, section B, de contenance de vingt-six ares environ;

3<sup>o</sup> Vigne au même lieu, numéro 232 du plan, section B, de contenance de dix-huit ares environ.

§ 2. — Immeubles se trouvant sur l'article du sieur Antoine Aldebert, propriétaire à Puy-l'Evêque, attribués au sieur Costes, fils, par actes de démission et partage des vingt-cinq et vingt-six août mil huit cent soixante-neuf, devant M<sup>e</sup> Merrié, notaire à Puy-l'Evêque, enregistrés.

1<sup>o</sup> Mazure au lieu de Tourment (aujourd'hui détruite complètement), numéro 209, section B, de contenance de trente centiares environ;

2<sup>o</sup> Terre au même lieu, numéro 210 du plan, section B, de contenance de quatre-vingts centiares environ.

3<sup>o</sup> Mazure (aujourd'hui complètement détruite) et pâtus au même lieu, numéro 211 du plan, section B, de contenance de trente centiares;

4<sup>o</sup> Pâtus au même lieu, numéro 212 du plan, section B, de contenance d'un are soixante-cinq centiares;

5<sup>o</sup> Terre au même lieu, numéro 214, du plan, section B, de contenance d'un are quatre-vingt-dix centiares environ;

6<sup>o</sup> Terre au même lieu, numéro 219, du plan, section B, de contenance de deux ares vingt centiares environ;

7<sup>o</sup> Vigne au même lieu, numéro 222, du plan, section B, de contenance de cinq ares environ;

8<sup>o</sup> Terre au même lieu, numéro 198, du plan, section B, de contenance de soixante-dix-neuf ares soixante-seize centiares environ;

9<sup>o</sup> Terre au même lieu, numéro 241 P, section B, de contenance de quatorze ares cinquante centiares environ;

10. Chataignerie au même lieu, aujourd'hui en vigne et terre, numéro 196, du plan, section B, de contenance de vingt-huit ares environ.

§ III. — Partie des immeubles portés sur la tête de Costes, Marie Rical, cou-

turière à Puy-l'Evêque, appartenant au dit sieur Guillaume Costes, fils.

1<sup>o</sup> Maison à Tourment, numéro 213 P, section B;

2<sup>o</sup> Sol de maison et pâtus au même lieu, numéro 213 P, section B, de contenance de quarante-cinq centiares environ;

3<sup>o</sup> Maison au même lieu, numéro 213 P, section B;

4<sup>o</sup> Sol et pâtus au même lieu, numéro 213 P, section B, de contenance de quarante-cinq centiares environ.

Ces deux maisons sont contiguës et n'en forment qu'une et n'ont qu'un rez-de-chaussée; du côté du nord, se trouvent deux petites étables recouvertes en tuiles creuses, elles tiennent du sud, avec maison de la veuve Claret, et des autres côtés avec pâtus.

Tous les immeubles ci-dessus décrits, sont situés au lieu de Tourment, canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors. Ils sont joints et exploités par le dit sieur Guillaume Costes, et sa famille.

Le cahier des charges prescrit par la loi, a été publié à l'audience du deux octobre dernier et l'adjudication avait été continuée au dix-huit novembre courant. Elle a en effet eu lieu au prix de deux cent vingt francs en faveur de M<sup>e</sup> Billières, avoué, qui fait élection de command au profit du sieur Antoine Hugon, propriétaire, domicilié à Martignac, commune de Puy-l'Evêque.

Mais par acte du même jour fait au greffe du dit tribunal, le dit sieur Marioni a fait la surenchère du sixième. Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi avec sommation pour l'audience du neuf décembre prochain.

En conséquence, la nouvelle adjudication aura lieu le neuf décembre prochain, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, en un seul lot sur la mise à prix de 220 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors le vingt-quatre novembre mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant.

Signé : DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le novembre mil huit cent soixante-seize, Forcé un franc quatre vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GISBERT.

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

de jugement de séparation de biens.

Par jugement du tribunal civil de Cahors en date du vingt novembre courant, la dame Caroline-Louise Lemaire, sans profession, habitante et domiciliée de la ville de Cahors, a été séparée de biens d'avec le sieur Achille Sa'vat, son mari, aussi sans profession, habitant et domicilié de ladite ville de Cahors.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors, le vingt-quatre novembre mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant,

Signé : DELBREIL.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 829<sup>e</sup> livraison. (25 novembre 1876). — Texte : L'Odyssée de Tegethoff et les découvertes des lieutenants Payer et Weyprecht au 80° 83' de latitude nord. 1872-1874. Relation inédite. — Huit dessins de E. Riou, et J. Moynet.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 203<sup>e</sup> livraison (25 novembre 1876). — Texte : L'oncle Placide, par J. Girardin. — Une passion malheureuse, par M<sup>me</sup> Colomb. — La gravure chez les anciens, par Ch. de Raymond. — Une chasse au gaur, par Louis Rousset. — Les étoiles de mer, par M<sup>me</sup> Gustave Demoulin.

Dessins : A. Marie, Mesnel, etc.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris

Le médecin chez soi, ou manuel de médecine familiale et pratique par le Dr Dehaut. Tel est le titre d'un excellent ouvrage de médecine et d'hygiène à la portée de tous, que nous venons de recevoir. C'est un livre qui devrait être dans toutes les familles, nous le recommandons à nos lecteurs. C'est un fort volume de 450 pages qui ne se vend qu'un franc.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER Parait tous les Dimanches 3 mois d'essai 50 CENTIMES

MAUX D'ESTOMAC, GASTRITE Les personnes âgées, faibles de poitrine, au malades de l'estomac et des intestins...

Avis. -- On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.)

N° 9,812 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées.

Cure n° 80,446. M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit : Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalésicière du Barry.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 32 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr.

ues des compositeurs célèbres. L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative à su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché.

SANTÉ A TOUS sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, gaires, vents aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Le PIANO REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie. Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous, la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste. Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an ne mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format. Numéro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. -- Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciens

EN VENTE L'ALMANACH DU VOLEUR ILLUSTRÉ Pour 1877.

48 pages, grand format, plus de 40 gravures. Portraits des trois Sultans : Abd-ul-Aziz, Mourad, Abd-ul-Hamid, et de l'assassin des ministres, Hassan; de Déjazet, de Frédéric-Lemaître, de George Sand, de Carpeaux, de Félicien David; de M. Meulin, consul de Salonique, mis à mort par les musulmans; de MM. d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat, de Marcère, Ricard; du général Berthaut, de M. Voisin, préfet de police, du général Giardini, ambassadeur d'Italie; du prince Milan de Serbie; la nouvelle Chambre des députés; les drames de l'inondation à Paris; copies de tableaux et sculptures de l'Exposition de 1876; l'Année drôlatique, le Salon pour rire, par Cham. Texte aussi varié qu'amusant. Prix : 50 cent.

Pour recevoir l'Almanach du Voleur, envoyer 50 centimes en timbres-poste au bureau du journal LE VOLEUR, 30, rue des Saints-Pères.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

A VENDRE. -- Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE EN BLOC OU A PARCELLES LA TERRE DE PRESQUE AVEC SON VIEUX CHATEAU

célèbre dans l'histoire de la contrée, situé dans la commune de St-Médard, canton de St-Céré, dépendant de la succession de M. le Baron de Costa, de Beaulieu (Corrèze).

Cette propriété est exploitée en deux corps de domaine, d'une superficie ensemble de 145 hectares, contigus, sans enclave, répartis approximativement comme suit :

Table with 2 columns: Type of land and Area. Bâtiments... 0 hect. 30 ares. Prés... 9 » Terres... 29 » Vignes... 4 » 70 » Bois chênes... 57 » Bois noyers... 2 » 50 » Châtaigneraies... 3 » Pâtures... 40 »

Le revenu matriciel est de trois mille vingt-cinq francs. On peut y nourrir de 3 à 400 brebis, les prés sont de première qualité, les bois à brûler sont recherchés dans le pays; on récolte des truffes.

L'exploitation est facile, la route départementale de St-Céré à Gramat passe à 100 mètres du château, et traverse toute la Propriété sur une longueur de 3 kilomètres.

Des eaux vives, sortant en cascade des rochers, où se trouve une belle grotte, que visitent les touristes, viennent jaillir dans la cour du château.

La vue s'étend sur les vallées de la Bave, de la Cère, et de la Dordogne; on découvre le château légendaire de Montal, les ruines gigantesques du château de Castelnaud, les vieilles tours des châteaux de St-Laurent et de Torrenne, et la ville de St-Céré à 4 kilomètres.

On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> de Lamaze, notaire à St-Céré (Lot) détenteur des titres de propriété, chargé de la vente.

CUISINE ET CHAUFFAGE Les Appareils les mieux conditionnés et les plus économiques se trouvent A Lyon, quai de l'Hôpital, 59 ARTO et C<sup>e</sup>, Succ<sup>e</sup> de BOUTIER et C<sup>e</sup> Cette Maison a obtenu les plus hautes récompenses dans toutes les grandes Expositions françaises et étrangères.

OCCASION A VENDRE UNE EXCELLENTE MACHINE DU MEILLEUR MODÈLE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 syphons. S'adresser au bureau du Journal.

Pharmacie DETHAN Faub. Saint-Denis, 00, à Paris, et dans les principl. Pharmacies de France et de l'Étranger. MALADIES de la GORGE de la VOIX et de la BOUCHE PASTILLES DETHAN au Chlorate de potasse Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandés aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

Aux Amateurs d'Horticulture

Il vient d'arriver dans notre ville de Cahors, un grand déballage d'Arbres fruitiers, Oignons bulbes, Jacinthes, d'Althias et de graines de fleurs de toutes espèces et de 1<sup>er</sup> choix, ainsi qu'un grand assortiment de Plantes à fleurs, de serre ou de salon et de plaine terre.

On remarque parmi ces collections : les Groseillers d'Australie, les Framboisiers remontant à gros fruits, de plusieurs nuances, et un beau choix de Rosiers nouveaux, greffé haute tige et ras de terre.

Déballage pour quelques jours seulement. Les amateurs sont priés de visiter le Magasin qui est situé, boulevard Nord, près l'hôtel des Ambassadeurs.

Atelier de Reliure CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES. J. SARRAZIN, FILS rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors. PRIX MODÉRÉS.

NEURALGIES MIGRAINES, Vertiges, Fièvres intermittentes et toutes les maladies nerveuses sont guéries instantanément par les DRAGÉES du docteur BELLENCONTRE, anti-neuralgiques et fébrifuges. Prix : 5 fr. le fl. Expédition franco. Écrire à Paris, Ph. Tarin, pl. (Traitement et Consultations par correspondance).

SANS INJECTIONS! DRAGÉES DU DOCTEUR DEB au Fer et au Manganèse, toniques, dépuratives, sans mercure, sont infatigables et guérissent toutes les MALADIES SECRÈTES des deux sexes, écoulements, pertes, maladies de vessie, de matrice, rétrécissement, virus, dartres, affections secondaires; rhumatismes, gonorrhée. -- Prix : 4 fr. la boîte, Petits-Pères, 9; à Rouen, au Dr Bellencontre, Se vendent dans toutes les Pharmacies.

LA NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18. Anciennement Compagnie Royale. Fonds de garantie : 130 millions. ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie. RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE Capitales payées aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 33,009,563 fr. Arrérages payés aux Rentiers... 135,371,154 fr. Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 14,408,052 fr. S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Licambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.

LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE Parait tous les Dimanches EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES Résumé de chaque Numéro : Bulletin politique -- Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chi de fer. Tr. réponse étranger. Nominations des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements. PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes 4 fort volume in-8. PARIS -- 7, rue Lafayette, 7 -- PARIS Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

PAPIER WINSI Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons. PERLES W. GUYON Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRIFFE. -- Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. -- Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, maux de tête, etc.

CELESTINS. -- Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTEVILLE. -- Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la Cie concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

DÉPÔT chez tous les Droguistes et pharmaciens.

GUANO DU PEROU

DEPÔT EN FRANCE Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>e</sup>. Brest, chez M. B. VINCEND. Caen, chez MM. A.-G. BOYE et C<sup>e</sup>. Cherbourg, chez M. BROSSE LAISNE. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>e</sup>. Havre, chez M. E. NIQUETTE. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C<sup>e</sup>. Lyon, chez M. MARC GILLIARD. Marseille, chez MM. A. G. BOYE et C<sup>e</sup>. Metz, chez M. L. BARRÉ. Nantes, chez MM. JAMONNE et HUARD. Paris, chez MM. A. JONNERON-DUPIN. St-Nazaire, MM. JAMONNE et HUARD.

GUANO DISSOUS DU PEROU

DEPÔT EN FRANCE Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>e</sup>. Brest, chez M. B. VINCEND. Caen, chez MM. A.-G. BOYE et C<sup>e</sup>. Cherbourg, chez M. BROSSE LAISNE. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>e</sup>. Havre, chez M. E. NIQUETTE. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C<sup>e</sup>. Lyon, chez M. MARC GILLIARD. Marseille, chez MM. A. G. BOYE et C<sup>e</sup>. Metz, chez M. L. BARRÉ. Nantes, chez MM. JAMONNE et HUARD. Paris, chez MM. A. JONNERON-DUPIN. St-Nazaire, MM. JAMONNE et HUARD.

FRANC JOURNAL RENTIERS le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6<sup>e</sup> année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 fr.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse au comptant; des Agents de change; avances sur titres. Administrateur: M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.